

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
 DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**



**Quimperlé
 Communauté
 Kemperle
 Kumuniezh**

Le Conseil communautaire de Quimperlé Communauté, convoqué le 19 mai 2021, s'est réuni le 27 mai 2021 à 18h00, Espace Benoîte Grout à Quimperlé, sous la présidence de Monsieur Sébastien MIOSSEC.

Nombre de conseillers :

En exercice : 52
Présents : 46 jusqu'à 18h40 puis 47
Votants : 52
Secrétaire de séance : Daniel HANOCQ

CONSEILLERS TITULAIRES PRESENTS :

ARZANO : Marie-Françoise LE ROCH, Jean-Luc EVENNOU
BANNALEC : Christophe LE ROUX, Marie-France LE COZ, Guy DOEUFF, Martine PRIMA, Denis BARGUIL
BAYE : Pascal BOZEC
CLOHARS-CARNOËT : Jacques JULOUX, Denez DUIGOU, Loïc PRIMA
GUILLIGOMARCH' : Alain FOLLIC
LE TRÉVOUX : Elina VANDENBROUCKE (arrivée à 18h40), Daniel HANOCQ
LOCUNOLÉ : Corinne COLLET
MELLAC : Franck CHAPOULIE, Nolwenn LE CRANN
MOËLAN-SUR-MER : Marie-Louise GRISEL, Gwenaël HERROUET, Christelle FENEON, Isabelle MOIGN, Franck BERTHET, Jacques LE DOZE
QUERRIEN : Stéphane CADO, Patricia ECK
QUIMPERLÉ : Michaël QUERNEZ, Danièle KHA, Patrick TANGUY, Michel FORGET, Pascale DOUINEAU, Marie-Madeleine BERGOT, Eric SAINTILAN
RÉDÉNÉ : Yves BERNICOT, Lorette ROBERT-ROCHER
RIEC-SUR-BÉLON : Sébastien MIOSSEC, Aude MARSILLE, Gilles GENTIL, Florence PENCHE
SAINT-THURIEN : Michel CHARPENTIER
SCAËR : Jean-Yves LE GOFF, Hélène LE BOURHIS, Jean-François LE MAT, Robert RAOUL, Danielle LE GALL
TRÉMÉVÉN : Monique CAUDAN, Jean-Claude QUENTEL

ABSENTS EXCUSES :

Annaïg GUIDOLLET (CLOHARS), Christophe LESCOAT (MELLAC) Danièle BROCHU (QUIMPERLE), Gérard JAMBOU (QUIMPERLE), Eric ALAGON (QUIMPERLE), Christelle LAVOINE (REDENE)

POUVOIRS :

Annaïg GUIDOLLET (CLOHARS) a donné pouvoir à Denez DUIGOU (CLOHARS),
 Elina VANDENBROUCKE (LE TREVOUX) a donné pouvoir à Daniel HANOCQ (LE TREVOUX) jusqu'à 18h40
 Christophe LESCOAT (MELLAC) a donné pouvoir à Loïc PRIMA (CLOHARS)
 Danièle BROCHU (QUIMPERLE) a donné pouvoir à Michaël QUERNEZ (QUIMPERLE)
 Gérard JAMBOU (QUIMPERLE) a donné pouvoir à Danièle KHA (QUIMPERLE)
 Eric ALAGON (QUIMPERLE) a donné pouvoir à Michel FORGET (QUIMPERLE)
 Christelle LAVOINE (REDENE) a donné pouvoir à Yves BERNICOT (REDENE)

DCC2021-144

VIE COURANTE
14- RESSOURCES HUMAINES

**Création d'un emploi d'agent·e en charge de l'exploitation des systèmes
d'assainissement collectif, dans le cadre d'emploi d'adjoint technique à temps complet,
au 1er juin 2021**

Le 1er janvier 2020, l'exploitation de la station d'épuration de Clohars-Carnoët, des réseaux, postes et station d'épuration de Moëlan-sur-Mer précédemment confiée à la société SAUR a été reprise en régie sans évolution des effectifs. Face au surcroît d'activité lié à cette extension du périmètre, auquel l'équipe en place ne parvenait pas à répondre, un agent contractuel a été recruté en renfort en mai 2020. Après une année dans cette configuration, il apparaît nécessaire de pérenniser ce renfort, par la création d'un poste d'adjoint technique à temps complet, correspondant à un besoin permanent.

L'emploi sera ouvert à un fonctionnaire du cadre d'emploi d'adjoint technique territorial ou à défaut par un agent contractuel qui devra nécessairement être titulaire, au minimum, d'une formation lui permettant d'accéder au concours de ce cadre d'emploi et de l'expérience nécessaire pour occuper cette fonction et sous le fondement juridique de l'article 3-3 2° car les besoins du service l'exige afin d'assurer la continuité des missions d'exploitation des stations d'épuration nécessitant une technicité particulière. La rémunération pour un agent contractuel sera fixée dans la limite de l'indice terminal du grade d'adjoint technique principal de 2ème classe IB 486.

Les membres du Comité technique ont été saisis pour avis en collège séparé le 25 mai 2021.

L'assemblée délibérante est invitée à :

- APPROUVER la création d'un emploi d'agent en charge de l'exploitation des systèmes d'assainissement collectif, dans le cadre d'emploi d'adjoint technique à temps complet, au 1er juin 2021

Le Conseil Communautaire, après avoir délibéré,

- APPROUVE la création d'un emploi d'agent en charge de l'exploitation des systèmes d'assainissement collectif, dans le cadre d'emploi d'adjoint technique à temps complet, au 1er juin 2021

ADOPTÉ à l'unanimité,

ET ONT, les membres présents, signé après lecture

Pour extrait certifié conforme,



Le Président,

Sébastien MIOSSEC